

ANNEXE I

LES PROCÉDURES RELATIVES AUX ESSAIS D'ÉTANCHÉITÉ D'UN BRANCHEMENT ET À LA VÉRIFICATION DES RACCORDEMENTS

1. GÉNÉRALITÉS :

Tout branchement à l'égout doit être installé de façon à minimiser l'infiltration des eaux souterraines.

2. CONTRÔLE DE L'ÉTANCHÉITÉ

2.1. Branchements accessibles par une seule ouverture

Branchement dont le diamètre est de 200 millimètres ou moins et dont la longueur mesurée entre le raccordement à l'égout municipal et le raccordement au bâtiment est inférieur à 30 mètres.

Le contrôle d'étanchéité sur ces branchements s'effectue selon la méthode de l'essai à basse pression d'air par segmentation, tel que décrit ci-dessous.

2.2. Branchements accessibles par 2 ouvertures

Branchements dont le diamètre est de 250 millimètres et plus ou dont la longueur est supérieure à 30 mètres.

Le contrôle d'étanchéité sur ces branchements (y compris les regards) doit être conforme aux exigences de la plus récente norme du B.N.Q. en vigueur sur les essais d'étanchéité se rapportant aux réseaux d'égout.

3. PROCÉDURE RELATIVE À L'ESSAI D'ÉTANCHÉITÉ À L'AIR PAR SEGMENTATION :

Tout tronçon de conduite sur lequel est effectué un essai à l'air doit être isolé par deux bouchons pneumatiques reliés entre eux par une tige métallique et distants de 1,5 mètres. Toute la conduite doit être vérifiée par déplacements successifs du train de bouchons, y compris le joint de raccordement à l'égout municipal à la ligne de lot.

Après avoir gonflé les deux bouchons et créer une pression d'air de 24 kPa dans le tronçon isolé, l'essai consiste à mesurer le temps nécessaire pour enregistrer une baisse de pression de 7 kPa.

Le temps mesuré pour la baisse de pression ne devra jamais être inférieur à cinq secondes. Dans le cas où ce temps est inférieur à cinq secondes, il faudra apporter les correctifs requis et reprendre l'essai pour vérification.

L'essai peut être réalisé avant le remblayage pour autant que la qualité du lit du branchement ait été vérifiée.

4. VÉRIFICATION DU RACCORDEMENT DU BRANCHEMENT À L'ÉGOUT

Lorsque l'égout municipal est de type séparatif, un essai sur le branchement à l'égout domestique est exigé afin de vérifier si le branchement est bien raccordé à l'égout domestique municipal. Un générateur de son est introduit soit dans le branchement privé, soit dans l'égout municipal et le son doit être audible avec netteté à l'autre extrémité.

ANNEXE II

DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR UN BRANCHEMENT À L'ÉGOUT Municipalité de Sainte-Anne-de-La-Rochelle

1. Numéro civique ou numéro de lot : _____
2. Nom du propriétaire : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
3. Entrepreneurs : (S'il y lieu)
- en excavation : _____
- en plomberie : _____
4. Type de branchements à l'égout :
 - 4.1 Domestique
 - 4.1.1 Nature des eaux déversées
- eaux d'usage domestique courant
- autres (préciser) _____
 - 4.1.2 Caractéristiques du branchement
Longueur : _____ diamètre : _____ matériaux : _____
Manchon de raccordement : _____
 - 4.2 Pluvial
 - 4.2.1 Nature des eaux déversées
- eaux de toit
- eaux de terrain (superficie drainée) _____ (m²)
- eaux de drain souterrain de fondation
- autres (préciser) _____
 - 4.2.2 Caractéristiques du branchement
Longueur : _____ diamètre : _____ matériaux : _____
5. Mode d'évacuation :
 - 5.1 Par gravité
 - 5.2 Par puits de pompage
Indiquer la nature des eaux et l'endroit où elles sont pompées :
- dans le branchement à l'égout
- autres (préciser) _____
6. Profondeur par rapport au niveau de la rue :
 - 6.1 du plancher le plus bas du bâtiment : _____
 - 6.2 du drain sous le bâtiment : _____
 - 6.3 du branchement à l'égout domestique : _____
 - 6.4 du branchement à l'égout pluvial * : _____
7. Joindre à la présente demande un plan à l'échelle montrant les bâtiments, les branchements à l'égout, le stationnement drainé ainsi que tout autre détail pertinent.
8. Pour un édifice public ou un établissement industriel ou commercial, fournir un plan à l'échelle du système de plomberie, une estimation des débits et une évaluation des caractéristiques des eaux usées (si ces eaux sont différentes des eaux usées domestiques usuelles).

Signé en ce _____ ième jour de _____

(Propriétaire)

ANNEXE III

**CERTIFICAT D'AUTORISATION D'UN
BRANCHEMENT À L'ÉGOUT**
Municipalité de Sainte-Anne-de-La-Rochelle

Nom du propriétaire : _____
Adresse (ou numéro de lot) : _____

Suite à l'étude de votre demande en date du _____ pour installer votre branchement à l'égout pour le lot n° ____, nous vous autorisons à procéder à cette installation.

Ces travaux devront être réalisés conformément aux exigences du règlement municipal n° _____.

Avant de remblayer le branchemet à l'égout, le propriétaire devra en aviser la municipalité et les travaux devront être approuvés par l'inspecteur de la municipalité.

Permis émis à Sainte-Anne-de-la-Rochelle

En ce _____ième jour de _____

(Signature d'une personne autorisée)

ANNEXE IV

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Municipalité de Sainte-Anne-de-La-Rochelle

Nom du propriétaire : _____
Adresse (ou numéro de lot) : _____

Le soussigné, inspecteur municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-La-Rochelle, certifie par la présente avoir procédé à la vérification du branchement à l'égout sur la propriété ci-haut mentionnée, et déclare l'avoir trouvé conforme au règlement n° _____.

Donné à Sainte-Anne-de-La-Rochelle

En ce _____^e jour de _____ 2012

(Inspecteur municipal)

, maire

Majella René, directrice générale

AVIS DE MOTION :

ADOPTION :

AFFICHAGE :

ENTRÉE EN VIGUEUR :